

Sommaire n° 1585 du 02.11.2018

AddThis Sharing Buttons

Share to LinkedIn

Share to TwitterShare to Facebook

1 Procédure

[Projet pilote : davantage de sécurité juridique pour qui joue cartes sur table](#)

3 Intrastat

[Déclaration des expéditions Intrastat : le numéro de TVA du preneur aussi](#)

4 Activités complémentaires

[Pas de travail associatif non taxé dans les mouvements de jeunesse, etc.](#)

- [Projet d'AR](#)

7 Moins-values

[Moins-value sur les parts d'un fonds : déductible jusqu'à preuve du contraire](#)

10 TVA

[Holdings : déduction de la TVA même si les projets de gestion sont abandonnés](#)

EN BREF

12 Jurisprudence

Impôts sur les revenus

- [Art. 198 CIR 92 - Transfert de siège et sort de la reprise d'une réduction de valeur sur actions - Anvers, 4 septembre 2018](#)
- [Art. 340 CIR 92 - Utilisation fiscale d'un élément de preuve obtenu de manière illicite au pénal - Gand, 12 juin 2018](#)

13 Questions parlementaires

- [TVA. Taux réduit. Démolition et reconstruction d'habitations](#)

14 Livres

- [Nouveau droit successoral](#)

14 Divers

- [Prix de transfert - 'Déclaration pays par pays' et obligation de notification : le formulaire est publié](#)
- [TVA - Location immobilière : le nouveau régime est publié](#)
- [Déclaration - Déclaration IPP 'mandataires' : nouvelle prolongation](#)

15 Au Moniteur

- [23 au 29 octobre 2018](#)

16 [Revue de presse](#)